

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 JANVIER 2019

Présents : Mrs et Mmes Nathalie BOUCHER, Frédéric DE AZEVEDO, Gérard GUILLET, Audrey PASCAL, Laurent PASCAL, Aurélie POIRAUD, Michel ROMÉY, Brigitte VUILLOD.

Excusés : Jean-Philippe DODE, Linda GAUDINO, Frédéric REYMOND.

Secrétaire de séance : Aurélie POIRAUD

La séance est ouverte à 18h30

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ Nouvelle rédaction de la délibération fixant les indemnités des élus municipaux

Le Maire expose aux conseillers que pour permettre l'intégration de la révision du point d'indice concernant les indemnités de fonction des élus municipaux, il convient de modifier la rédaction de la délibération qui les prévoit.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter la rédaction suivante de la délibération fixant les indemnités des élus :

Vu les articles L 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu les articles L 2511-34 du CGCT

Considérant que les indemnités de fonction des adjoints sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant qu'il convient d'adopter une nouvelle rédaction de la délibération fixant les indemnités des élus pour permettre l'application de revalorisations des indemnités de fonction ;

La commune de Saint André en Royans comptant une population de moins de 500 habitants le calcul de l'indemnité sera la suivante :

Indice brut terminal de l'échelle indiciaire (IBT) X 6.6%

L'indemnité du Maire sera calculée de la façon suivante :

Indice brut terminal de l'échelle indiciaire (IBT) X 17%

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, approuve ce nouveau calcul à compter du 1er février 2019.

Le Maire fait part du montant exact des indemnités qui seront ainsi versées au sein de la commune au 1^{er} février 2019 :

L'indemnité des Adjoints s'élève à 255.46 € brut par mois.

L'indemnité du Maire s'élève à 658.01 € brut par mois.

2/ Financement des sorties ski de la classe de Mme Poyer, école d'Auberives-en-Royans

Madame Pascal, Deuxième adjointe au Maire, informe le conseil sur la programmation de sorties de ski pour les enfants de la classe de Mme Poyer à l'école d'Auberives-en-Royans.

Le coût de cette sortie est de 1868.92 €.

L'Association des parents d'élèves participe au financement à hauteur de 868.92 € que représente le coût du transport.

Il est proposé au conseil que la commune de Saint André en Royans participe financièrement à hauteur de 500.00 €, soit la moitié du coût restant à financer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte la participation financière de la commune de Saint André en Royans** aux sorties de ski organisée pour les enfants de l'école d'Auberives-en-Royans pour un montant de 500.00 €.

3/ Demande de subvention de l'association « dans le même bateau »

Le Maire expose à l'assemblée que l'association « dans le même bateau » a effectué une demande de subvention à la commune concernant son projet de laboratoire d'innovation technique et sociale en milieu rural.

Après présentation du projet, le Maire indique au conseil que la commune a cette année effectué de gros travaux d'aménagements du chemin communal de Serre-Cocu qui dessert les bâtiments de l'association, pour un montant de 10 000.00 €, et que cela constitue d'ores et déjà une contribution de la commune au projet.

Le conseil municipal décide alors de ne pas verser de subvention à l'association.

4/ Consultation sur le projet SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le Maire présente le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau (SAGE) du territoire du bas-Dauphiné et de la plaine de Valence.

Ce schéma directeur a pour objet la mise en place de mesures en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Après présentation du projet, le conseil municipal approuve le projet de SAGE.

5/ Présentation des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours

L'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme présente les dossiers de demandes en cours.

- Une Déclaration Préalable a été déposée par Elisa Gouirand concernant la modification des ouvertures de la maison qu'elle souhaite acquérir, située lieu-dit « chez Sage ». Une demande de pièces complémentaires a été adressée à la pétitionnaire.
- La Déclaration Préalable déposée par M. Luciano concernant la construction d'un cabanon de jardin a fait l'objet d'un refus tacite, le pétitionnaire n'ayant pas adressé à la commune, dans le délai imparti, les pièces complémentaires qui lui étaient demandées.
- La Déclaration Préalable déposée par M. Bec Florian a fait l'objet d'une acceptation suite à la modification du projet d'assainissement individuel.

9/ Questions diverses

➤ Virement de Crédit n°1 – Budget de la commune

L'adjoint en charge des finances présente au conseil le virement de crédit qu'il a effectué pour permettre de régler les dernières factures de fonctionnement de l'exercice 2018, au chapitre 011 – charges à caractère général :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 : Fêtes et cérémonies		1 021.99 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 021.99 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 021.99 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 021.99 €	

➤ Proposition de convention présentée par le centre de sauvegarde de la faune sauvage

Le Maire présente aux conseillers la proposition de convention concernant la prise en charge des soins apportés aux animaux sauvages dans le département de l'Isère. Par cette convention la commune apporte un soutien financier à hauteur de 0.10 € par habitant et s'engage dans un partenariat en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Il indique au conseil qu'il décide de signer cette convention au titre des délégations qui lui ont été faites en début de mandat.

➤ Proposition de la SMVIC de mutualisation de certains services

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier adressé par la communauté de commune, proposant aux communes de son territoire une mutualisation concernant 2 services en particuliers :

- Accompagnement à la transition numérique, et notamment en ce qui concerne la nouvelle réglementation en matière de protection des données.
- Contrat de groupe concernant la prise en charge d'animaux errants.

Cela pourra représenter un coût pour la commune de Saint André de 500 à 2 000 €.

Le conseil dit être intéressé par une telle mutualisation et dit qu'il en informera les services de la SMVIC afin qu'elle étudie plus en avant les possibilités de mutualisation.

➤ Réservation d'une place de parking pour les pompiers rue du bourg

Le premier adjoint fait part de la demande d'une habitante de la rue du bourg, pompier volontaire, concernant la possibilité de se voir réserver une place de parking dans la rue du bourg pour lui permettre de se garer au plus près de son habitation et d'être plus réactive lorsqu'elle est appelée en intervention.

Le conseil ne juge pas cette demande opportune.

➤ Proposition du CDG38 concernant une offre de protection sociale du personnel territorial

Le Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale de l'Isère propose à la commune d'être associée à la phase de négociation d'un contrat groupe concernant la protection sociale du personnel territorial.

La commune restera libre d'adhérer ou non par la suite au contrat, qui peut concerner tant une offre de protection complémentaire santé qu'une offre de prévoyance.

Le conseil municipal souhaite que la commune soit associée à la négociation.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 19 février 2019 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

A Saint-André-en-Royans, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Frédéric DE AZEVEDO,

